

Im 5. Jahrhundert vor unserer Zeitrechnung wurde die Höhenbefestigung „Cité d’Affrique“ am Südostrand der Hochebene von Haye angelegt, wo ein 20 Meter hoher unzugänglicher Felsen das Moseltal beherrscht.

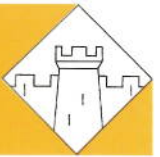
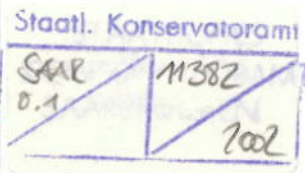
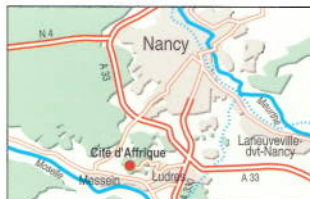
Die Anlage setzt sich aus zwei Ringmauern zusammen. Die Hauptbefestigung, die aus einem 7 ha großen Trapez besteht, setzt sich zusammen aus zwei Mauern, die noch 5 Meter hoch sind und die jeweils hinter einem 2 Meter tiefen Graben liegen. Die Nebenringmauer, genannt „Der alte Markt“, ist rechteckförmig und 1,5 ha groß.

In der Architektur der Mauern vereinen sich Stein und Lehm mit einem Kern aus Kalk in der Hauptmauer. Dieser Kalkkern stellte lange Zeit ein Rätsel dar. Kürzlich konnte jedoch nachgewiesen werden, daß er durch einen bewußt

gelegten Brand entstanden ist und wahrscheinlich die Festigkeit der Mauer erhöhen sollte.

Die Anlage der „Cité d’Affrique“ war wahrscheinlich von 475 bis 320 vor unserer Zeitrechnung bewohnt. Bemerkenswert sind der gewaltige Arbeitsaufwand, der für ihre Errichtung notwendig war (40 000 m³ Baumaterialien mußten allein für die Hauptbefestigung bewegt werden), sowie die weitgefächerten handwerklichen Tätigkeiten, die durch die archäologischen Ausgrabungen bezeugt werden (Verarbeitung von Bronze, Eisen, Stoff, Holz und Keramik).

Der Name „Affrique“ wurde der Anlage im 16. Jahrhundert durch die Grafen von Ludres gegeben, die aus Burgund stammten. Im burgundischen Dialekt bedeutet „affriqué“ soviel wie „steil“.



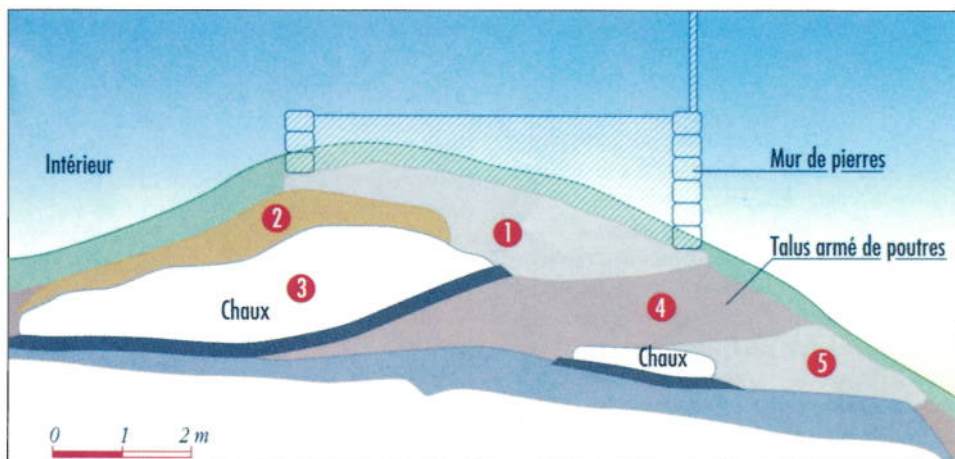
La « Cité d’Affrique » à Messein

Messein (Meurthe-et-Moselle)



C’est au début du v^e siècle avant notre ère que fut bâtie la « Cité d’Affrique », à l’extrémité sud-est du plateau de Haye. Si l’aristocratie politique qui gouverne la région a choisi cet endroit pour construire sa nouvelle résidence, ce n’est pas un hasard : plusieurs facteurs objectifs ont joué en sa faveur. Le facteur défensif tout d’abord, puisque ce rebord de cuesta, qui domine de 180 m le cours de la Moselle, présente des falaises inaccessibles. Le confluent de la Moselle et du Madon, au pied du plateau, fut l’autre élément déterminant. C’est ici en effet que les vallées du Rhin et de la Moselle sont mises en relation avec celles de la Saône et du Rhône par l’intermédiaire du Madon. Le pouvoir politique réside à la « Cité d’Affrique » peut ainsi contrôler une voie commerciale de première importance. Le commerce du sel produit à une trentaine de kilomètres de là, dans la vallée de la Seille, l’agriculture et l’élevage pratiqués dans les plaines du Saintois et du Vermois, ou encore les affleurements de minerai nécessaire à la fabrication du fer (ce métal qui a supplanté le bronze) procurent, en outre, des atouts économiques qui ne sont pas étrangers à la puissance affichée des maîtres de la nouvelle forteresse.

La « Cité d’Affrique » est constituée de deux enceintes distinctes : une enceinte principale construite sur le plateau et une enceinte secondaire appelée « Vieux Marché », terrasse aménagée dans le coteau qui descend vers Ludres.



L'enceinte principale a une forme proche d'un trapèze et une superficie enclose de 7 ha. Sur la face sud, le rebord de plateau présente des falaises abruptes de 20 m de hauteur, qui forment sur 350 m de longueur une défense naturelle quasi inaccessible. Vers l'intérieur du plateau, à l'ouest et au nord, l'enceinte est protégée par une imposante double fortification, large de 55 m et longue de 600 m, qui comprend deux remparts précédés chacun d'un fossé. Le dénivelé entre le fond des fossés et le sommet des remparts atteint encore une dizaine de mètres. A l'est, où le plateau s'arrête pour laisser place à la pente du coteau, la ligne de défense est composée d'un rempart long de 250 m représentant un dénivelé de 1,50 m vers l'intérieur et de 9 m vers l'extérieur. L'enceinte annexe a une forme rectangulaire. Elle est défendue au nord par un rempart long de 200 m, haut de 3 m en moyenne et bordé d'un fossé. Au sud et à l'est, le « Vieux Marché » est protégé par des pentes abruptes. Sa superficie est proche de 2 ha.

Si aujourd'hui les remparts ont l'aspect de simples talus, leur étude récente a démontré

qu'ils ont été construits selon une architecture bien précise alliant la pierre, l'argile, le bois et la chaux. Le rempart intérieur contient en effet près de 6.000 m³ de chaux répartis sur deux niveaux, cas unique dans la fortification protohistorique. Dans les fortifications, la présence de chaux, en milieu calcaire, ou de roches vitrifiées, en milieu granitique, est longtemps restée une énigme pour les archéologues. On connaît en France une quarantaine de remparts calcinés ou vitrifiés, d'autres sont signalés en Grande-Bretagne, en Belgique ou en Allemagne. Le caractère parfois irrégulier de la transformation des roches sous l'action de la chaleur et l'existence souvent signalée de charbon de bois dans la masse calcinée ou vitrifiée ont conduit certains archéologues à considérer ce phénomène comme le résultat de l'incendie d'un rempart à poutrage interne. Des expériences réalisées en Grande-Bretagne tendent à conclure que cet incendie est volontaire, entretenu, et destiné à détruire la fortification après sa prise d'assaut. Les observations sur les noyaux de chaux de la « Cité d'Affrique » ont permis une conclusion

très différente: il n'y a aucune trace de poutrage interne, la calcination est parfaite et résulte d'un acte de construction et non de destruction (photo ci-dessous).

Les observations des archéologues et les études réalisées en laboratoire ont démontré que cette chaux a été obtenue en chauffant des pierres calcaires à une température de plus de 1.000° dans des fours rudimentaires construits *in situ*. Le caractère volontaire du procédé est parfaitement établi. S'il ne fait pas de doute que cette technique est destinée à renforcer la solidité de l'ouvrage, on peut y voir également une motivation plus proche du symbolisme que du souci sécuritaire. Les maîtres de la « Cité d'Affrique » ont pu choisir de faire édifier un rempart majestueux pour des raisons de prestige.

Le site de la « Cité d'Affrique » a été habité de 475 à 320 avant notre ère environ. Il se caractérise par l'immense travail nécessité par sa construction (40.000 m³ de matériaux déplacés pour la seule fortification principale), ainsi que par la production artisanale diversifiée qui y est attestée par les fouilles archéologiques



(travail du bronze, du fer, du textile, du bois et de la céramique).

Le nom *Affrique* lui est donné au début du XVI^e siècle par le comte de Ludres dont la famille, originaire de Bourgogne, y possédait jadis le « Mont Affrique » (en patois bourguignon « affriqué » signifie escarpé).

